



REPUBLIQUE FRANCAISE CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2026-56

En application de l'article R123-21
du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONVENTION DE PARTENARIAT

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°1.8 du 20 mai 2026 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président
et à la Vice-Présidente,

Considérant l'importance de favoriser les relations intergénérationnelles,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

De conclure avec la micro-crèche Opagaïo Bissy une convention de partenariat pour des actions d'animations à destination des résidents de l'EHPAD Les Charmilles, qui auront lieu une fois par mois. La convention est conclue du 1^{er} novembre 2026 au 31 mai 2027.

ARTICLE 2° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le **28 SEP 2026**

La Vice-Présidente du CCAS

Sandrine DESROCHES-AFCHAIN

Publication 29/09/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DDVP-2026-56 OPAGAIO CONVENTION PARTENARIAT RELATIONS INTERGENERATIONNELLES

Date de transmission de l'acte : 29/09/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 29/09/2026

Numéro de l'acte : 26_01175 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20260928-26_01175-CC

Date de décision : 28/09/2026

Acte transmis par : Claudia DI CICCIO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.2. Aide sociale